

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Exploitant : BRAS Bernard Site inspecté : Enchevêtrement Date de l'inspection : 25/09/2018

Constat de l'Inspecteur :

Absence de bacs de rétention pour les fûts de récupération des fluides issus des démontages des véhicules.

INSPECTION

Écart aux dispositions de : non respect de l'article 3.2.2 de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 28/10/1985

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant  
Nom, fonction et Signature

Commentaires et réponses éventuels de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

DREAL

## Suites susceptibles d'être données

Proposition de mise en demeure Oui  Non Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non 

Commentaires : L'exploitant devra avoir 6 mois mettre ces fûts sur un bac de rétention.

L'inspection le : 07/01/2019



Fiche soldée

Oui  Non 

Les fûts sont dans une benne à l'anche bouchée

le : 15/11/2018

